

AGCK POUR UN OECUMÉNISME VIVANT, EN SUISSE



Rapport final de la commission de dialogue CTEC.CH - ÉNA

15 mai 2019



Résumé et proposition

La phase de travail de la commission de dialogue entamée lors de l'assemblée plénière de la CTEC Suisse du 31 mars 2014 a accompagné l'ouverture œcuménique de l'Église néo-apostolique (ÉNA) et permis de mener des discussions sur les questions en suspens.

1. Le point 3.4 du présent rapport montre les nombreuses instances œcuméniques en Suisse et dans les pays voisins auprès desquelles l'ÉNA a obtenu le statut de membre à part entière ou d'hôte. La Commission de dialogue constate que l'évolution au sein de l'ÉNA peut être considérée comme durable.
2. D'intenses discussions ont été consacrées aux questions théologiques controversées. Elles ont conduit l'ÉNA à mener, elle aussi, des discussions pour approfondir et clarifier ces points. Dans les écrits disponibles, il apparaît clairement que l'ÉNA contribue à élargir l'éventail des représentations théologiques au sein de la CTEC.CH. Il n'y a toutefois aucune position extrême qui pourrait compromettre une collaboration fructueuse.
3. L'ÉNA pourrait signer sans réserve la Déclaration de reconnaissance mutuelle du baptême de Riva San Vitale. Quatre des Églises signataires sont prêtes à élargir cette reconnaissance à l'ÉNA. La Fédération des Églises protestantes de Suisse et la Conférence des évêques suisses souhaitent toutefois attendre le rapport final de la commission de dialogue.

La commission de dialogue peut conclure la phase d'éclaircissement de façon positive. De son point de vue, rien ne s'oppose à une affiliation à part entière de l'ÉNA à la CTEC.CH.

Proposition

La commission de dialogue propose à l'assemblée plénière de la CTEC.CH du 15 mai 2019 d'accepter le présent rapport final et de mettre un terme au travail de la commission de dialogue à cette même date. Les membres de la commission de dialogue sont remerciés pour leur engagement.

Recommandations

1. Les membres représentant la CTEC.CH au sein de la commission de dialogue lui recommandent d'entrer en matière si l'ÉNA demande à devenir membre à part entière de la CTEC Suisse.
2. La commission de dialogue recommande aux personnes qui souhaiteraient approfondir le sujet le texte de Neumann, Burkhard, 2018, *Ökumenische Wandlungen. Systematische Überlegungen zum Weg der Neuapostolischen Kirche in die Ökumene*, in: *Una Sancta, Zeitschrift für ökumenische Begegnung*, 73. Jahrgang, 1/2018, Aschendorff Verlag.

Laupen, 4 avril 2019, Claudia Haslebacher



Table des matières

1. Introduction	4
1.1 Mandat de 2014 à 2019	4
1.2 Exposé des motifs du rapport et achèvement du travail de la commission	5
1.3 L'Église néo-apostolique - bref historique	5
2. Rapport final, 1re partie : phase initiale du dialogue entre 2002 et 2014	7
2.1 Mandat de 2014 à 2019	7
2.2 Rapport à l'intention du présidium (séance du 15 mars 2013) rédigé par Rolf Weibel au nom des représentants de la CTEC.CH dans la commission de dialogue	7
2.2.1 Discussions menées depuis 2002	7
2.2.2 Résultats des discussions	8
3. 2 ^e partie : phase de travail de la commission de dialogue entre 2014 et 2019.....	12
3.1 Guide pour les Églises de la CTEC Suisse	12
3.2 Travail sur les questions théologiques controversées	13
3.2.1 Eschatologie	13
3.2.2 Synthèse des conclusions relatives aux questions controversées	14
3.2.3 Reconnaissance du baptême	14
3.3 L'ouverture œcuménique croissante de l'ÉNA	16
3.4 Mise en réseau œcuménique de l'ÉNA (état au 1 ^{er} février 2019).....	16
4. Synthèse des résultats existants	18
5. Position de l'ÉNA relative à une future collaboration	19
6. Résumé et proposition à l'assemblée plénière de la CTEC du 15 mai 2019	19
6.1 Résumé et réponses aux questions posées en ouverture	19
6.2 Proposition	20
6.3 Recommandations	20
7. Remerciements	20
Annexes	20



Rapport final de la commission de dialogue CTEC.CH – ÉNA

1. Introduction

Le présent rapport de la commission de dialogue de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC.CH) et de l'Église néo-apostolique (ÉNA) sera présenté le 15 mai 2019 à l'assemblée plénière de la CTEC.CH en tant que rapport d'activité assorti des propositions de la commission. Il donne un aperçu du chemin parcouru ensemble, des évolutions ainsi que des questions en suspens et des possibilités à venir.

La première partie contient le rapport final de Rolf Weibel, docteur en théologie, qu'il a rédigé sur mandat des représentants de la CTEC.CH à la commission de dialogue et qui fut présenté à la séance du présidium de la CTEC.CH, le 15 novembre 2013.

La deuxième partie rend compte de la période allant de l'attribution à l'ÉNA du statut d'hôte de la CTEC Suisse par l'assemblée plénière du 31 mars 2014, jusqu'à la présentation du rapport final à l'assemblée du 15 mai 2019.

1.1 Mandat de 2014 à 2019

Le 9 avril 2014, l'assemblée plénière de la CTEC.CH a accordé à l'unanimité le statut d'hôte à l'ÉNA. En même temps, l'assemblée a décidé de poursuivre les travaux de la commission de dialogue CTEC.CH- ÉNA pendant cinq ans encore.

Le 14 août 2014, le présidium de la CTEC.CH a approuvé le mandat de la commission de dialogue, soit :

Accompagnement de la collaboration œcuménique entre l'Église néo-apostolique en Suisse et la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse au cours des cinq premières années après l'obtention du statut d'hôte, jusqu'en été 2019. À cet effet, la commission de dialogue se réunira une fois par année ou plus souvent si elle le juge nécessaire. Au printemps 2019, la commission de dialogue présentera au présidium et à l'assemblée plénière de la CTEC.CH un rapport assorti d'une proposition sur l'organisation future des relations œcuméniques et répondant aux questions suivantes :

1. À quoi peut-on constater que l'ÉNA a progressé sur la voie de l'ouverture œcuménique pendant ces cinq ans ? Cette évolution est-elle durable ?
2. La reconnaissance réciproque du baptême peut-elle aussi être signée par l'Église néo-apostolique ?



3. Quelles évolutions peut-on constater dans les questions théologiques controversées suivantes (présidium du 31 janvier 2014) :

- les représentations eschatologiques avec l'enlèvement de l'Église-Épouse,
- le saint-scellé,
- l'univers des défunts,
- la nomination par l'apôtre-patriarche de son successeur.

1.2 Exposé des motifs du rapport et achèvement du travail de la commission

Le présent rapport met un terme aux travaux de la commission de dialogue. Il rend compte de toute la durée de l'évolution, depuis les premiers contacts jusqu'à la collaboration œcuménique entre la CTEC.CH et l'ÉNA. Thématiquement, l'accent porte sur les années 2013 à 2019 et les documents élaborés durant cette période, ainsi que sur l'évolution des relations entre la CTEC.CH et l'ÉNA.

1.3 L'Église néo-apostolique – bref historique

Les racines de l'Église néo-apostolique remontent au début du XIX^e siècle. En Angleterre et en Écosse, des chrétiens croyants de diverses confessions priaient pour un renforcement de l'action du Saint-Esprit. Des prophéties se produisirent. En 1832, l'une d'elles conduisit une assemblée de prière à nommer l'un des participants comme apôtre.

Jusqu'en 1835, douze apôtres furent appelés à leur ministère par des personnes douées de dons prophétiques, et des structures ecclésiales furent créées. L'Église apostolique-catholique nouvellement fondée se singularisait en ceci qu'elle était dirigée par des apôtres qui dispensaient le don du Saint-Esprit par imposition des mains, afin de préparer les croyants au retour de Jésus que l'on attendait bientôt.

Le développement futur de l'Église et en particulier la question de savoir s'il fallait remplacer les apôtres décédés ou s'étant retirés et nommer de nouveaux apôtres, suscitèrent de profondes divergences qui entraînèrent en 1863 une scission au sein de l'Église.

En 1897, le ministère de l'apôtre-patriarche s'est développé à partir de l'apostolat (voir ci-dessous).

En 1893, l'Église néo-apostolique fut introduite en Suisse par un chrétien néo-apostolique venu chercher du travail à Zurich. En 1895, la première communauté néo-apostolique de Suisse vit le jour dans la commune de Zurich-Hottingen. En 1905, les communautés néo-apostoliques de Suisse devinrent un champ d'activité indépendant. Depuis 1970, l'Église néo-apostolique de Suisse compte environ 35 000 membres, un chiffre qui reste stable. Quelque 1 370 ministres bénévoles, exerçant diverses professions assurent l'accompagnement pastoral des fidèles, dans 140 paroisses.



Dans les années 1990, un intense processus d'ouverture a été engagé au sein de l'Église néo-apostolique sous l'égide de l'apôtre-patriarche Richard Fehr. En 1999, ce dernier a institué un groupe de travail interne chargé d'évaluer les possibilités de nouer des contacts œcuméniques avec d'autres Églises. Peu après, des contacts et un dialogue œcuménique de plus en plus intense ont été établis dans différents pays. Le Conseil œcuménique des Églises a également été associé à ce processus.

Le successeur de Richard Fehr, l'apôtre-patriarche Wilhelm Leber, a poursuivi ce travail, les contacts œcuméniques ont été approfondis et l'ÉNA a rejoint des communautés de travail œcuméniques locales ou régionales en qualité de membre ou d'hôte. Par ailleurs, le Catéchisme de l'ÉNA paru en 2012, fruit d'un travail intense mené à l'échelle mondiale, a été conçu pour donner – tant au sein de l'Église elle-même que dans le contexte œcuménique – un aperçu de la doctrine de la foi de cette Église. Cette forme d'ouverture œcuménique est poursuivie sous la direction de Jean-Luc Schneider ¹.

L'apôtre-patriarche fixe les orientations théologiques et garantit l'unité au sein de l'ÉNA. Depuis 2013, ce ministère est exercé par Jean-Luc Schneider. Il représente l'autorité ecclésiale suprême d'une Église présente sur tous les continents et qui compte à ce jour plus de neuf millions de membres, 60 000 communautés et 250 000 ministres. Le siège de l'Église est à Zurich.

Pour l'ÉNA, il est important que les développements à venir soient aménagés de telle sorte qu'ils puissent être compris par l'Église universelle.

¹ Les personnes souhaitant avoir des informations plus détaillées peuvent consulter tout d'abord le site de l'ÉNA : www.nak.ch. Nous pouvons également recommander l'article qui lui est consacré sur Wikipedia (site en allemand) : https://de.wikipedia.org/wiki/Neuapostolische_Kirche. On y trouve également d'autres indications de sources rédigées par aussi bien par l'ÉNA que par des critiques externes.



2. Rapport final, 1^{re} partie : phase initiale du dialogue entre 2002 et 2014

2.1 Proposition à l'assemblée plénière pour clore la phase de dialogue entre 2002 et 2014

La commission de dialogue a soumis à l'assemblée plénière du 31 mars 2014 la proposition suivante :

La commission de dialogue de la CTEC.CH propose d'accorder à l'ÉNA le statut d'hôte. Cependant, après cinq ans, il conviendra de vérifier les expériences faites avec le statut d'hôte et de vérifier en particulier comment évoluent le développement de l'ÉNA à l'échelle internationale et la collaboration au niveau régional et local. Dans cette perspective, il y a lieu de poursuivre les discussions et les échanges.

2.2 Rapport à l'intention du présidium (séance du 15 mars 2013) rédigé par Rolf Weibel au nom des représentants de la CTEC.CH dans la commission de dialogue

2.2.1 Discussions menées depuis 2002

Depuis 2002, des discussions ont lieu en Suisse entre la Communauté de travail des Églises chrétiennes et l'Église néo-apostolique. D'abord officieuses, elles ont été institutionnalisées en 2007 et ont reçu le mandat d'examiner « si, et le cas échéant sous quelle forme, une collaboration serait judicieuse et possible entre l'ÉNA en Suisse et les Églises organisées au sein de la CTEC.CH ». Dans cette optique, la commission mixte était invitée à déterminer « si l'ÉNA serait prête à signer les engagements de la Charte œcuménique européenne » et à expliquer, le cas échéant, « où et pourquoi cela ne serait pas le cas ».

La commission était en particulier chargée de répertorier et d'évaluer les différences de doctrine et de pratique de l'ÉNA par rapport aux Églises de la CTEC.CH et de vérifier « si et comment ces différences pourraient conduire à des conflits ou à des incompatibilités ».

Ces deux problématiques ont été abordées lors de huit séances entre 2008 et 2010. Dans un premier temps, l'ÉNA a formulé des questions au sujet du texte de la Charte œcuménique. Ces dernières ont été clarifiées lors des discussions, ce qui a permis de constater que l'ÉNA pourrait signer sans restriction la Charte œcuménique. Ensuite, la CTEC.CH a mis en discussion les sujets que le guide de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Allemagne (ACK) préconise d'aborder lors des entretiens avec les Églises et communautés ecclésiales souhaitant être admises en son sein. À partir de ces discussions, certaines questions ont été approfondies sous l'angle de la possibilité pour l'ÉNA d'obtenir le statut d'hôte. Les représentants de l'ÉNA ont toujours manifesté une plus grande ouverture que ne le laissaient supposer les textes officiels de leur Église. Interrogés à ce propos, ils ont souvent invoqué la parution prochaine de leur Catéchisme, prévue pour fin 2012.



En raison de ces circonstances, la commission de dialogue n'a pas été en mesure de présenter un rapport final avec proposition au présidium de la CTEC.CH et à la direction de l'ÉNA. Elle a donc proposé dans un rapport intermédiaire daté du 20 juillet 2010, d'interrompre les discussions et de ne les reprendre qu'après la parution du Catéchisme.

Une 9^e séance a encore permis de discuter de la confession de foi néo-apostolique révisée, qui avait été publiée le 6 juin 2010. Les travaux ont ensuite été interrompus pendant deux ans.

Après la parution en décembre 2012 du « Catéchisme de l'Église néo-apostolique », la commission a pu reprendre ses travaux. Lors de la 10^e séance, elle s'est penchée sur une série de sujets fondamentaux du Catéchisme en tenant compte notamment de l'ancienne prétention à l'exclusivité de l'ÉNA. Elle a constaté une certaine confusion sur la question de la continuité et de la discontinuité des déclarations à caractère doctrinal² ; il n'était donc pas possible dans ces conditions de porter un jugement définitif quant au caractère durable de l'ouverture œcuménique de l'ÉNA : elle dépendra en grande partie de la façon dont elle sera traitée dans la pratique ecclésiale et les activités magistérielles. Cette appréciation a été prise en considération dans la proposition.

Lors d'une séance spéciale, les représentants de la CTEC.CH au sein de la commission ont discuté des résultats des précédents entretiens et du document «Erwartungen an unsere ökumenischen Gesprächspartner» de Volker Kühnle publié au Materialdienst³. Ces attentes ont été en partie relativisées et en partie rejetées dans la forme publiée. Lors de la 11^e et dernière séance, les membres de la CTEC.CH ont présenté leurs conclusions et en particulier leurs réponses à Volker Kühnle et leurs espoirs concernant le dialogue avec l'ÉNA.

2.2.2 Résultats des discussions

Le travail de la commission de dialogue s'est étendu sur plusieurs années et a permis de remplir de manière satisfaisante les tâches qui lui avaient été confiées.

La position de l'ÉNA concernant la Charte œcuménique a déjà pu être clarifiée lors des discussions menées avant la publication du Catéchisme. L'ÉNA pourrait signer sans réserve les engagements de la Charte.

S'agissant des différences de doctrine et de pratique entre l'ÉNA et les Églises de la CTEC.CH, il convient de relever que toutes les Églises confessionnelles professent des points de doctrine spécifiques. La question qui se pose est de savoir s'ils conduisent à l'exclusion des membres d'autres Églises et communautés ecclésiales de la voie du salut, donc si l'Église en question représente ou estime représenter l'unique voie de salut.

2 Cf. les commentaires dans l'Informationsblatt 1 et 2 de mai 2013 édité par l'Evangelische Informationsstelle Kirchen - Sekten - Religionen et dans le numéro 03/2013 du Materialdienst des Konfessionskundlichen Instituts Bensheim consacré au Catéchisme.
Le colloque du 30 avril 2013 à l'Institut d'études œcuméniques de l'Université de Fribourg en Suisse a également permis de faire des progrès ; un bref compte-rendu a paru dans la Schweizerische Kirchenzeitung 181 (2013) 370-371.

3 Cf. note 2



Déjà dans son avant-propos qui peut être lu comme une clé herméneutique, le Catéchisme se démarque d'une conception strictement exclusive de l'Église. « La doctrine néo-apostolique doit aussi se positionner par rapport aux doctrines d'autres Églises chrétiennes. Dans cette optique, le Catéchisme montre à la fois les points communs et les différences. La mise en évidence des particularités de la foi néo-apostolique ne vise ni à l'exclusion ni au renfermement sur soi, mais peut bien plutôt constituer le point de départ d'un dialogue fructueux avec d'autres chrétiens. »

En même temps, le Catéchisme ne prétend plus détenir la vérité absolue et représenter la seule voie du salut. « Le chemin qui mène au salut en Jésus-Christ est décrit selon les critères de la connaissance actuelle. Pour autant, nous savons que Dieu, dans sa toute-puissance, peut accorder le salut en dehors et par-delà ce chemin révélé et connaissable. »⁴

Dans les « Questions et réponses concernant la foi néo-apostolique⁵ », l'Église néo-apostolique est assimilée à l'Église de Jésus-Christ : « Comme l'étaient les communautés apostoliques du temps des premiers apôtres, l'Église néo-apostolique est l'Église de Jésus-Christ. »⁶ Le nouveau Catéchisme voit et reconnaît aussi l'Église de Jésus-Christ « dans les autres Églises où la foi se traduit en termes d'amour du prochain, de profession de foi claire en Jésus-Christ et d'efforts sincères en vue d'imiter Christ » (§ 6.5).⁷ » Cependant, selon le Catéchisme, ce n'est que dans l'ÉNA que les éléments essentiels de l'Église de Christ existeraient « de nouveau pleinement dans la réalité historique » (§ 6.4.2.3) et qu'elle serait « le plus nettement perceptible » (§ 6.5 « En bref »).

La commission a été expressément invitée à tenir compte du fait qu'il existe aussi des différences entre les Églises de la CTEC.CH et donc à « ne pas charger [l'ÉNA] d'un joug pesant » sur les questions de conformité et de reconnaissance réciproque. Il convient de rappeler à cet égard que certaines Églises de la CTEC.CH tiennent le ministère épiscopal pour un élément essentiel de l'Église du Christ et que de leur point de vue, il manque là aussi un élément essentiel aux autres Églises.

Seule une monographie confessionnelle permettrait de répertorier les différences de doctrine et de pratique de l'ÉNA par rapport aux Églises de la CTEC.CH et d'en évaluer et vérifier les conflits et incompatibilités potentiels. Or la commission n'a pas les moyens de mener une telle étude. C'est pourquoi elle se concentre sur certaines doctrines distinctives, susceptibles d'affecter le dialogue œcuménique.

4 Avant-propos du Catéchisme, point 4 « Objectifs », consulté le 8 avril 2019 sur <http://www.nak.org/fr/catechisme/avant-propos/>

5 Document paru en 1992, donc antérieur au Catéchisme

6 N° 167 dans la version allemande

7 Les chiffres entre parenthèses indiquent ici et dans la suite du document le paragraphe du nouveau Catéchisme de 2012 dont est tirée la citation. La version française a été consultée le 8 avril 2019 en ligne sur <http://www.nak.org/fr/catechisme/>.



L'Église néo-apostolique croit qu'à travers ses apôtres, le Saint-Esprit agit à nouveau dans la même plénitude qu'au temps des premiers apôtres (§ 3.5.5.3). Elle considère la période entre la mort du dernier apôtre et l'appel du premier apôtre au sein du mouvement apostolique-catholique en 1832 comme un temps sans apôtres. Durant cette période, le ministère apostolique aurait « perduré » même si personne « n'en était investi ici-bas » (§ 7.5.1), et le Saint-Esprit aurait « continué d'agir » (§ 11.2).

De ce point de vue, les Églises de la CTEC.CH seraient des Églises dépourvues d'apôtres, et leurs ministres ne seraient pas détenteurs du ministère apostolique. Que faut-il alors en conclure pour l'« être-Église » des Églises de la CTEC.CH ?

Une question spécifique concerne le ministère de l'apôtre-patriarche, issu de la centralisation du mouvement néo-apostolique qui s'est esquissée dès 1863 après la scission du mouvement apostolique-catholique. L'Église néo-apostolique croit que « le Saint-Esprit révèle à l'apostolat des connaissances nouvelles au sujet de l'activité de Dieu et de son plan de salut, qui sont certes esquissées dans l'Écriture sainte, mais non encore entièrement dévoilées » (§ 1.3 « En bref »). Ainsi, « il incombe à l'apôtre-patriarche, en vertu du magistère dont il est investi, d'annoncer de telles révélations du Saint-Esprit et de les déclarer comme étant la doctrine faisant autorité dans l'Église néo-apostolique. » (§ 1.3).

Dans le Catéchisme n'est mentionné ni une restriction de cette autorité, ni le rattachement de l'apôtre-patriarche au collège des apôtres, même si les statuts précisent que « l'assemblée des apôtres de district conseille et soutient l'apôtre-patriarche dans tous les ressorts propres à l'Église et assume, avec l'apôtre-patriarche, la responsabilité de l'unité de toutes les Églises territoriales. »⁸ L'Église néo-apostolique n'est-elle ainsi pas entièrement dépendante des décisions de l'apôtre-patriarche ?

Le Catéchisme cite la doctrine de communication du salut aux défunts comme un exemple important d'un changement de perspective. Cette doctrine se réfère à la théologie ministérielle néo-apostolique selon laquelle le Christ, « par les apôtres qui n'ont pas seulement agi à l'époque du christianisme primitif mais le font aujourd'hui encore, ... [donne] aux vivants et aux morts accès à la grâce de Dieu. »⁹ Ainsi, à chaque culte – le dimanche ou les jours de fête – célébré par l'apôtre-patriarche, les apôtres de districts ou des apôtres mandatés, deux ministres reçoivent la cène pour les défunts. Au cours des cultes célébrés trois fois par année en mémoire des défunts par l'apôtre-patriarche et les apôtres de district ou des apôtres mandatés, deux ministres y reçoivent le baptême d'eau, le saint-scellé et la cène pour les défunts. Comment une pratique allant au-delà du baptême-vicaire (1 Cor 15,29) peut-elle être justifiée ?

8 Église néo-apostolique internationale (ÉNAI), statuts du 29 septembre 2010, article 8, 2. Un examen de détail montre que les statuts n'accordent qu'un droit de conseil et de soutien mais pas de droit de décision à l'assemblée des apôtres de district. Cependant, « s'il existe un motif grave, si le rapport de confiance est détruit et s'il n'est plus raisonnablement admissible que l'apôtre-patriarche conserve son ministère », l'art. 7.3 prévoit qu'« il peut en être privé par une procédure de vote de destitution »; en vertu de l'article 8.13, celle-ci requiert toutefois une demande avec indication des motifs présentée par un quart au moins de membres de l'Église.

9 Der Jenseitsglaube der neupostolischen Christen, Zürich 2007, 41



Le culte liturgique de la mémoire de l'Église néo-apostolique est lié non seulement à la doctrine de la communication du salut par ses apôtres, mais aussi à son eschatologie. Les apôtres ont pour mission de « préparer l'Église de Christ en vue de son union avec Jésus-Christ lors du retour de celui-ci » (§ 10.1.3). Cependant, ce n'est qu'au sein de l'Église néo-apostolique que le ministère apostolique pourrait déployer son effet - préparer l'épouse de Christ en vue des noces dans le ciel. Au retour du Christ, seule cette partie de l'Église serait enlevée, l'autre restant sur la terre où elle devra faire ses preuves au cœur des difficultés dues à l'antéchrist.

« Pour ce qui est de savoir si, de surcroît, d'autres êtres humains auront la grâce d'être enlevés, cela échappe au jugement humain et dépend du seul choix de Dieu. » (§ 10.1.2). Au cours de la grande tribulation à cause de leur profession de foi en Christ, des chrétiens doivent laisser la vie ; ils « prendront [donc] part à la première résurrection et régneront avec Christ en qualité de sacrificateurs » (§ 4.4.3). Viendra ensuite le royaume millénaire de paix et durant cette période, « le salut sera proposé à tous les hommes » (§ 4.4.3). Il s'ensuit que le salut est aussi possible hors de l'Église néo-apostolique. Reste en revanche l'échelonnement, dans le temps, de l'accès au salut. Cet échelonnement découle de la vision néo-apostolique de la fin des temps qui correspond à un prémillénarisme futuriste, que l'on rencontre également dans certains courants évangéliques du protestantisme. Mais cela n'implique-t-il pas que la chrétienté croyante soit divisée en deux classes ?

Le langage utilisé par l'Église néo-apostolique pose un problème particulier par rapport à l'œcuménisme. Des termes qui, récemment encore, exprimaient une revendication d'exclusivité continuent d'être utilisés aujourd'hui, tout en étant relativisés. Selon le Catéchisme, l'homme est intégré à l'Église de Christ par le baptême d'eau et entre ainsi en communion avec Jésus-Christ. Le baptême d'eau « administré au nom de la Trinité divine unit les chrétiens entre eux » (§ 8.1.6). Cependant, la « filiation divine » n'est propre qu'au chrétien régénéré d'eau et d'Esprit, donc à celui qui a été scellé par un apôtre de l'Église néo-apostolique (§ 2.4.8). Faut-il considérer ici que l'ancienne doctrine exclusive est conservée, ou s'agit-il d'une formule familière, reprise dans un nouveau sens, pour atténuer la discontinuité de l'évolution doctrinale ?

La commission de dialogue CTEC.CH - ÉNA a également traité de plaintes concernant l'attitude envers les personnes souhaitant quitter l'Église ou l'ayant quittée. Les représentants de l'ÉNA ont donné l'assurance qu'aujourd'hui, plus aucune pression n'était exercée de la part de la direction de l'Église. Cependant, il est probable que l'autorité considérable dont jouissent ses ministres et l'atmosphère familiale régnant en son sein induisent indirectement un contrôle social, comme en connaissent d'autres communautés, en particulier celles de petite taille.

La comparaison du Catéchisme avec les anciennes déclarations doctrinales de même que les discussions de la commission CTEC.CH - ÉNA ont clairement montré que la doctrine de l'Église néo-apostolique se trouvait dans un processus évolutif. Il n'est pas possible de prédire où mènera cette évolution doctrinale interne. C'est la raison pour laquelle nous recommandons à la CTEC.CH de poursuivre le dialogue dans un cadre contraignant, lequel peut s'exprimer à travers l'attribution, à l'ÉNA, du statut d'hôte.



En même temps, nous recommandons d'évaluer les expériences qui auront été faites après un délai approprié, en l'occurrence de cinq ans, et d'offrir à ce moment à l'ÉNA et à la CTEC.CH la possibilité de maintenir le statut d'hôte ou d'y mettre un terme.

Au nom des représentants de la CTEC.CH à la commission de dialogue : Rolf Weibel, 31 août 2013

3. 2^e partie : phase de travail de la Commission de dialogue entre 2014 et 2019

Après l'obtention par l'ÉNA du statut d'hôte de la CTEC Suisse, la commission de dialogue a poursuivi ses travaux dans une nouvelle composition. Rolf Weibel et Georg Schmid quittèrent la commission pour raison d'âge ; ils furent remplacés par Martin Hirzel, représentant de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS), et par Urban Fink, délégué de la Conférence des évêques suisses (CES). Du côté de l'ÉNA, Walter Hessler, porte-parole de l'Église et délégué aux affaires œcuméniques de l'Église territoriale d'Autriche, a rejoint la commission, un processus comparable étant lancé dans le même temps en Autriche.

Les travaux de la commission ont principalement porté sur le suivi de l'ouverture œcuménique de l'ÉNA avec la question : « À quoi constate-t-on que l'ÉNA a progressé dans son ouverture œcuménique ces cinq dernières années ? Cette évolution est-elle durable ? »

3.1 Guide pour les Églises de la CTEC Suisse

Des efforts ont été par ailleurs entrepris dans le domaine de la communication : pour que l'ÉNA soit reconnue comme l'une des nombreuses Églises chrétiennes, il faut non seulement qu'elle poursuive son développement à l'interne mais aussi que les autres Églises et le grand public l'acceptent. Un guide a donc été élaboré pour montrer dans quels domaines l'ÉNA et les Églises de la CTEC.CH se différencient et dans lesquels une collaboration peut s'instaurer sans problème.¹⁰ Ce guide a été mis en consultation dans les Églises de la CTEC.CH et à l'ÉNA. Il a été publié à la fin 2015 et distribué aux Églises de la CTEC.CH. Un communiqué de presse et une vidéo ont été également publiés pour donner des informations sur le processus de rapprochement engagé ensemble.

Le Conseil œcuménique des Églises d'Autriche (ÖRKÖ) et la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Allemagne (ACK) ont également pris connaissance du guide. Selon l'ÖRKÖ, il constitue une bonne base, même si que le processus de rapprochement n'est pas aussi avancé en Autriche qu'en Suisse. En Allemagne, un guide de l'ACK et de l'ÉNA, intitulé « Schritte aufeinander zu » (Des pas les uns vers les autres) a aussi été publié en 2015.¹¹

¹⁰ Le guide a été élaboré dans trois des langues nationales de Suisse et remis aux Églises membres de la CTEC.CH. Il peut être téléchargé sur le site Internet de la CTEC.CH et est joint au présent rapport en français.

¹¹ Disponible en allemand sous : https://www.oekumene-ack.de/fileadmin/user_upload/Texte_und_Publikationen/ACK-NAK_Orientierungshilfe_2015.pdf



À la suite de la bonne réception du guide, la commission de dialogue a recommandé à la CTEC.CH que toutes ses Églises membres et ses hôtes se présentent pour montrer la diversité des institutions collaborant au sein de la CTEC.CH. Il est donc possible, depuis le 1er février 2019, de consulter sur le nouveau site Internet de la CTEC Suisse¹² des informations au sujet des Églises membres et des hôtes.

Le processus de rapprochement entre l'ÉNA et l'ACK en Allemagne a aussi pris fin en 2015 ; la commission de dialogue n'en a pris connaissance que par oral. Le processus a débouché sur le guide susmentionné, élaboré sur la base des discussions entre ÉNA et ACK. Le groupe de travail de l'ACK a confirmé à l'ÉNA que son ouverture œcuménique était visible et qu'elle devait être poursuivie. Rien ne s'opposait à ce que l'ÉNA obtienne le statut d'hôte selon les critères d'affiliation de l'ACK. Néanmoins, il restait important, pour cette dernière, que l'ÉNA continue à fournir des efforts visant à établir la confiance entre toutes les parties.

3.2 Travail sur les questions théologiques controversées

Les travaux de la commission de dialogue ont également porté sur trois questions théologiques controversées : l'univers des défunts et les fins dernières, le ministère et le baptême.

3.2.1 Eschatologie

En 2016, l'accent a porté sur le thème de l'eschatologie. La Commission de dialogue a constaté qu'il existait des similitudes entre la théologie de l'ÉNA et la conception orthodoxe des fins dernières. La professeure de théologie Barbara Hallensleben a donc été invitée à présenter l'eschatologie orthodoxe lors de la séance de la commission du 24 août 2016. De cette réflexion théologique est née l'idée d'organiser une journée d'étude sur le thème de l'eschatologie, sous la responsabilité partagée de la CTEC.CH, de l'ÉNA en Suisse et de l'Université de Fribourg¹³. Cette journée, qui a réuni quelque 80 personnes de diverses traditions ecclésiales, s'est déroulée le 2 novembre 2017. L'ÉNA y était très bien représentée, mais des intervenants et des participants d'autres Églises y ont également participé. L'idée de donner une suite à cette journée d'étude s'est alors imposée. Une série de manifestations publiques sur le thème « La prière au quotidien » sera donc organisée à l'Université de Fribourg en 2019, 2020 et 2021.

¹² <https://agck.ch/fr/eglises-membres/>

¹³ Le comité d'organisation était composé de Barbara Hallensleben (professeure à l'Université de Fribourg), de l'évangéliste Andreas Grossglauser (ÉNA) et de la pasteure Claudia Haslebacher (CTEC.CH).



3.2.2 Synthèse des conclusions relatives aux questions controversées

L'ÉNA a rédigé une prise de position sur chacune des trois questions théologiques controversées ; ces textes, qui donnent une idée plus précise du contexte théologique et pastoral, ont fait l'objet de discussions approfondies. Ils sont disponibles en allemand, français, italien et anglais sur le site Internet de la CTEC.CH¹⁴.

Il s'est avéré que l'histoire et les besoins de l'Église ont influencé la voie empruntée pour aborder ces trois thématiques. L'univers des défunts en donne une illustration exemplaire : l'idée que les sacrements puissent être dispensés aux défunts est née d'une situation d'urgence pastorale, pour consoler et de fortifier les survivants. Il en est ressorti que la souveraineté de Dieu demeurait : derrière l'idée que les sacrements puissent être dispensés aux défunts s'exprime la conviction que la relation entre les êtres humains et Dieu peut encore changer après la mort physique. Toutefois, la décision en dernière instance revient à Dieu ; il n'y a aucune conception magique en lien avec la dispensation des sacrements.

Les définitions de l'ÉNA de l'Église et du ministère se distinguent nettement de celles des autres Églises de la CTEC.CH, notamment pour l'apostolat et la fonction d'apôtre-patriarche.

L'ÉNA est cependant considérée comme une forme visible de l'Église invisible, au même titre que d'autres Églises. L'apôtre-patriarche a le dernier mot pour les décisions essentielles. Ses décisions se fondent sur les discussions menées au plan international et sur des processus impliquant tous les apôtres et apôtres de district. Selon la conception apostolique, la succession apostolique est transmise, et non choisie. À l'heure où le présent rapport est rédigé, la définition du ministère fait l'objet de discussions au sein de l'ÉNA, pour la faire évoluer.

3.2.3 Reconnaissance du baptême

L'ÉNA a envoyé des délégués à la célébration marquant la signature par six Églises de la Déclaration de reconnaissance mutuelle du baptême, qui s'est déroulée à Pâques 2014 à Riva San Vitale (TI). L'ÉNA a très tôt exprimé son intérêt à une reconnaissance mutuelle du baptême. La question de savoir si elle était en mesure de signer la Déclaration de Riva San Vitale occupe la commission de dialogue depuis 2014. Ici aussi, l'ÉNA a entamé un long processus interne car les décisions fondamentales doivent être prises au niveau international.

14 Ces textes, disponibles sous <https://agck.ch/fr/commission-de-dialogue-ena-ctec/> sont joints au présent rapport en français, respectivement en allemand.



Dès lors, la demande – finalement déposée par l'ÉNA – d'un élargissement de la reconnaissance mutuelle du baptême a été mûrement réfléchi et dispose donc d'une bonne assise au sein de l'Église. Elle a par ailleurs obligé la CTEC.CH à rendre compte de sa propre conception a) de la reconnaissance « mutuelle » du baptême et b) des personnes habilitées à en octroyer l'autorisation.

Les discussions menées au sein du présidium de la CTEC.CH ont débouché sur les résultats suivants :

- a) La reconnaissance mutuelle du baptême implique que chaque Église signataire en accepte le principe. Il est certes possible que l'ÉNA confirme unilatéralement reconnaître sans réserve les baptêmes dispensés dans les Églises signataires sur la base de la Déclaration de Riva San Vitale, mais le principe d'une reconnaissance « mutuelle » implique que les autres Églises reconnaissent aussi sans réserve le baptême de l'ÉNA.
- b) La CTEC.CH considère être l'initiatrice et le moteur du processus mené entre Églises membres pour aboutir à la Déclaration de reconnaissance mutuelle du baptême de Riva San Vitale. Cette déclaration ne lui appartient cependant pas. Cela signifie que chaque Église signataire doit donner son accord pour qu'une autre Église puisse signer la reconnaissance. La CTEC.CH se considère ici aussi comme l'instigatrice des discussions, mais pas plus.
- c) Le présidium de la CTEC.CH a expressément déclaré qu'une affiliation complète à la CTEC.CH et une reconnaissance du baptême au sens de la Déclaration de Riva San Vitale étaient indépendantes l'une de l'autre. La CTEC.CH a salué la volonté de l'ÉNA de signer cette déclaration. Elle l'a donc invitée à un entretien réunissant les six Églises signataires. Lors de cette première rencontre, qui a eu lieu le 26 février 2018, toutes les Églises se sont déclarées favorables, sur le fond, à une reconnaissance mutuelle du baptême, malgré quelques questions et objections. Elles ont été priées de confirmer leur accord par écrit.

Si les six confirmations écrites étaient parvenues à la CTEC.CH, des discussions entre les dirigeants des Églises signataires et l'apôtre de district de l'ÉNA de Suisse auraient eu lieu en vue de la signature d'une déclaration de reconnaissance. À l'été 2018, les quatre Églises signataires les plus petites avaient confirmé leur volonté de signer la reconnaissance du baptême avec l'ÉNA. La Fédération des Églises protestantes de Suisse et la Conférence des évêques souhaitent cependant attendre le rapport final de la commission de dialogue.

Par ailleurs, des représentants de l'Église catholique romaine ont affirmé qu'aucun obstacle théologique ne s'opposait à la reconnaissance du baptême de l'ÉNA. La CES a toutefois demandé pourquoi l'ÉNA ne visait pas une affiliation entière à la CTEC.CH et pourquoi elle n'était pas membre du Conseil œcuménique des Églises (COE). Le 30 avril 2019, un entretien a lieu entre les dirigeants de l'ÉNA et de la CES. Il a en outre été convenu d'attendre le rapport final de la commission de dialogue.



3.3 L'ouverture œcuménique croissante de l'ÉNA

Les travaux de la commission de dialogue ont aussi consisté à suivre le cheminement de l'ÉNA sur la voie de l'ouverture œcuménique. Les travaux antérieurs, menés entre 2007 et 2010, ont indiqué qu'il y aurait un changement d'apôtre-patriarche et qu'il fallait attendre de voir si le nouvel apôtre-patriarche allait poursuivre sur la voie empruntée par son prédécesseur en s'engageant en faveur de l'ouverture œcuménique. Il faudrait en outre d'observer l'évolution des relations entre l'ÉNA et les autres Églises et avec les communautés de travail des Églises chrétiennes locales et régionales.

En ce qui concerne le premier point, la commission de dialogue ne dispose pas d'éléments indiquant qu'un changement de cap ait eu lieu au sein de l'ÉNA sous quelque forme que ce soit. Au contraire, les membres de la commission représentant l'ÉNA ont toujours été immédiatement remplacés par d'autres responsables en cas de départ à la retraite ou de retrait pour d'autres motifs. Les efforts menés par l'ÉNA pour accroître sa collaboration œcuménique aux plans local, régional et national ont été et sont toujours perceptibles. Si les progrès semblent parfois lents et modestes, cela ne peut pas être imputé (uniquement) à l'ÉNA mais bien au fait qu'une certaine méfiance persiste toujours vis-à-vis de cette Église autrefois considérée comme une secte exclusive. À la connaissance de la commission de dialogue, l'apôtre-patriarche a toujours soutenu les efforts entrepris. En Suisse, l'ÉNA est en discussion avec la CTEC.CH depuis 17 ans. Elle contribue dans la mesure de ses possibilités à une bonne collaboration. Toutefois, l'ÉNA a nettement plus d'intérêt que les autres Églises à un renforcement de la collaboration, ce qui, parfois, ralentit le processus inutilement. La constance de l'ÉNA peut être considérée comme étant garantie.

La pasteur Sabina Ingold, assistante au Département des sciences de la foi et des religions, philosophie de l'Université de Fribourg, rédigera un travail scientifique au sujet de l'ouverture œcuménique de l'ÉNA.

3.4 Mise en réseau œcuménique de l'ÉNA (état au 1^{er} février 2019)

Très tôt dans son processus d'ouverture, l'ÉNA a demandé à être membre du COE et a appris que, pour cela, elle devait être membre d'associations œcuméniques nationales.

En Allemagne et en Autriche, l'ÉNA a actuellement posé sa candidature pour devenir hôte de l'instance œcuménique nationale.

En Allemagne, elle a le statut d'hôte de 75 communautés de travail des Églises chrétiennes, dont neuf au niveau régional. Il a été annoncé le 7 février 2019 que l'ÉNA allait obtenir le statut d'hôte de l'ACK nationale lors de l'assemblée de ses membres des 3 et 4 avril 2019¹⁵.

15 Consulté le 1^{er} février 2019 sous <https://www.oekumene-ack.de/aktuell/aktuelle-meldungen/artikel/artikeldetails/ack-sachsen-anhalt-neuapostolische-kirche-nun-in-fuenf-regionalen-acks-gastmitglied/> (en allemand)



Voici une citation d'un communiqué relatif au cheminement œcuménique de l'ÉNA en Saxe-Anhalt, qui éclaire l'évaluation du processus en Allemagne :

L'admission de l'ÉNA dans le cercle des Églises chrétiennes repose sur une évolution qui a pris, avec la parution d'un nouveau Catéchisme en 2012, un tournant décisif pour ce qui est de la perception que cette Église a d'elle-même. L'ÉNA qui rejetait autrefois toute relation œcuménique et se considérait comme seule Église légitime s'engage aujourd'hui activement pour la cohabitation entre chrétiens et pour le dialogue théologique. Forte de quelque 338 000 membres en Allemagne et d'environ neuf millions de membres à l'échelle mondiale, l'ÉNA apportera sa contribution à la vie culturelle et religieuse en Saxe-Anhalt en sa qualité de partenaire œcuménique (traduction libre).¹⁶

En Autriche, des discussions ont lieu depuis 2010 entre l'ÖRKÖ et l'ÉNA. L'ÖRKÖ n'offre pas le statut d'hôte, qui devrait d'abord être créé. Au plan régional, l'ÉNA est membre à part entière de la plate-forme œcuménique de Styrie et du Tyrol. L'ÉNA recherche le contact aussi dans d'autres länder pour autant qu'il existe une collaboration œcuménique à l'échelle régionale.

En Suisse, l'ÉNA est hôte des communautés de travail des Églises chrétiennes du canton de Berne, de la Ville de Berne, des cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Elle entretient en outre de bons contacts avec la communauté de travail des Églises chrétiennes des cantons de St-Gall et des deux Appenzell.

Le 9 avril 2019, l'Assemblée des délégués de la communauté de travail des Églises chrétiennes du canton de Zurich votera sur la demande de l'ÉNA d'obtenir le statut d'hôte.

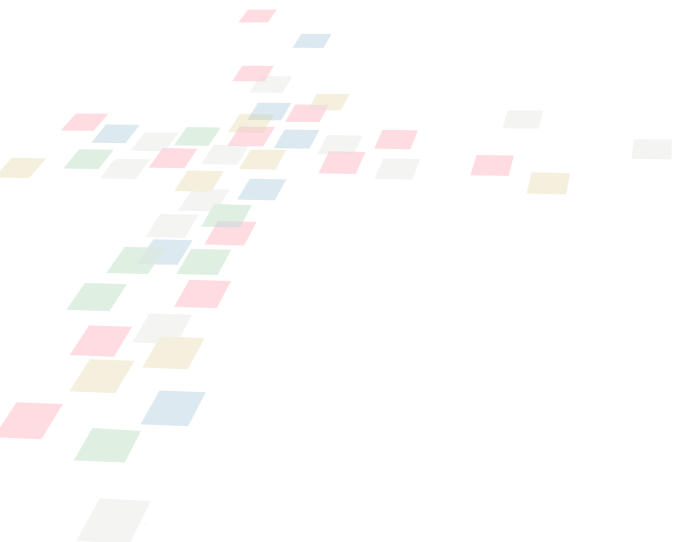
À Soleure, l'ÉNA est membre à part entière de la Weggemeinschaft Landes- und Freikirchen (WeGeSo) depuis 2017.

À Berthoud, St-Gall et Winterthour, des demandes d'obtention du statut d'hôte ont été déposées parce que des membres de l'ÉNA locale s'y intéressent.

À Regensdorf, des manifestations sont en outre organisées depuis plusieurs années avec d'autres Églises chrétiennes.

En 2016, l'ÉNA était présente sur le stand de la Charte œcuménique lors de la journée œcuménique du Lac de Constance (« Bodenseekirchentag »).

16 Dr Maria Stettner, NAK ante portas, une information concernant la demande de l'ÉNA de devenir membre hôte de l'ACK en Allemagne



Depuis quelques années, plusieurs responsables et membres de l'ÉNA participent par ailleurs aux journées d'étude organisées par l'Université de Fribourg en juin.

Des représentants de l'ÉNA participent ponctuellement à des événements œcuméniques ou à des jubilés dans d'autres Églises, par exemple à la célébration « 600 ans de Nicolas de Flue – 500 ans de la Réforme » qui s'est déroulée le 1^{er} avril 2017 à Zoug.

Depuis 2017, l'ÉNA participe activement aux rencontres du forum Utopia, qui promeut le dialogue entre chrétiens dans la région de Thoune, ainsi qu'aux célébrations œcuméniques pour la paix du vendredi soir, à la Maison des religions de Berne.

En septembre 2018, un représentant de l'ÉNA a pris part, à l'invitation du gouvernement du canton des Grisons, à une rencontre interreligieuse organisée à Coire.

Depuis 2018, l'ÉNA participe activement à la « Lange Nacht der Kirchen » (longue nuit des Églises) à Bremgarten et à la « Märtchile » durant l'Avent.

Les représentants de l'ÉNA au sein de la commission de dialogue confirment que l'octroi du statut d'hôte a représenté une étape importante pour leur Église : cela lui a conféré un rayonnement positif et a incité les responsables des communautés locales à s'engager en faveur de l'ouverture de leur Église.

4. Synthèse des résultats existants

La commission de dialogue CTEC.CH – ÉNA peut affirmer que pendant toutes les années de dialogue, l'ÉNA n'a pas ménagé ses efforts en faveur de l'ouverture œcuménique et pour son évolution interne. Preuves en sont la demande de l'ÉNA à signer la Déclaration de reconnaissance mutuelle du baptême de Riva San Vitale, l'élaboration du guide pour les Églises présenté ci-dessus, la rédaction de textes théologiques traitant des questions controversées et la participation à diverses manifestations œcuméniques, dont des journées d'étude réunissant un large spectre de traditions ecclésiales.

L'énumération au point 3.4 montre à quel point l'ÉNA a développé son réseau œcuménique aux niveaux local, régional et national grâce aux efforts de nombreux membres de cette Église.

Les textes rédigés et publiés sur mandat de la commission de dialogue sont joints au présent rapport : quatre textes théologiques au sujet de la conception de l'Église de l'ÉNA, du ministère, des sacrements, de l'univers des défunts et des fins dernières et un « Guide à l'intention des Églises de la CTEC Suisse en vue de manifestations avec l'Église néo-apostolique ».



5. Position de l'ÉNA relative à une future collaboration

L'ÉNA en Suisse réitère son souhait et sa volonté de témoigner de Jésus-Christ en paroles et en actes, dans un monde de plus en plus sécularisé, aux côtés des Églises et des communautés ecclésiales affiliées à la CTEC.CH. L'ÉNA partage les confessions de foi de l'Église ancienne avec ces Églises et communautés chrétiennes et reconnaît la Base du Conseil œcuménique des Églises ainsi que les lignes directrices de la Charte œcuménique européenne. L'ÉNA réitère en outre son souhait de signer formellement la Déclaration de reconnaissance mutuelle du baptême de Riva San Vitale.

6. Résumé et proposition à l'assemblée plénière de la CTEC du 15 mai 2019

6.1 Résumé et réponses aux questions posées en ouverture

La phase de travail de la commission de dialogue entamée lors de l'assemblée plénière de la CTEC Suisse du 31 mars 2014 a accompagné l'ouverture œcuménique de l'Église néo-apostolique (ÉNA) et permis de mener des discussions sur les questions en suspens.

1. Le point 3.4 du présent rapport montre les nombreuses instances œcuméniques en Suisse et dans les pays voisins auprès desquelles l'ÉNA a obtenu le statut de membre à part entière ou d'hôte. La commission de dialogue constate que l'évolution au sein de l'ÉNA peut être considérée comme durable.
2. D'intenses discussions ont été consacrées aux questions théologiques controversées. Elles ont conduit l'ÉNA à mener, elle aussi, des discussions pour approfondir et clarifier ces points. Dans les écrits disponibles, il apparaît clairement que l'ÉNA contribue à élargir l'éventail des représentations théologiques au sein de la CTEC.CH. Il n'y a toutefois aucune position extrême qui pourrait compromettre une collaboration fructueuse.
3. L'ÉNA pourrait signer sans réserve la Déclaration de reconnaissance mutuelle du baptême de Riva San Vitale. Quatre des Églises signataires sont prêtes à élargir cette reconnaissance à l'ÉNA. La Fédération des Églises protestantes de Suisse et la Conférence des évêques suisses souhaitent toutefois attendre le rapport final de la commission de dialogue.

La commission de dialogue peut conclure la phase d'éclaircissement de façon positive. De son point de vue, rien ne s'oppose à une affiliation à part entière de l'ÉNA à la CTEC.CH.



6.2 Proposition

La commission de dialogue propose à l'assemblée plénière de la CTEC.CH du 15 mai 2019 d'accepter le présent rapport final et de mettre un terme au travail de la commission de dialogue à cette même date.

Les membres de la commission de dialogue sont remerciés pour leur engagement.

6.3 Recommandations

1. Les membres représentant la CTEC.CH au sein de la commission de dialogue lui recommandent d'entrer en matière si l'ÉNA demande à devenir membre à part entière de la CTEC Suisse.
2. La commission de dialogue recommande aux personnes qui souhaiteraient approfondir le sujet le texte de Neumann, Burkhard, 2018, *Ökumenische Wandlungen. Systematische Überlegungen zum Weg der Neuapostolischen Kirche in die Ökumene*, in: *Una Sancta, Zeitschrift für ökumenische Begegnung*, 73. Jahrgang, 1/2018, Aschendorff Verlag.

7. Remerciements

En ma qualité de présidente de la commission de dialogue, je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont engagées dans les travaux de la commission tout au long de la quinzaine d'années qu'ont duré les discussions entre la CTEC.CH et l'ÉNA. Je les remercie pour le temps investi, pour les débats intenses, parfois conflictuels, mais toujours empreints d'estime et de respect mutuel, pour leur disposition à écouter et à comprendre autrui et, enfin, pour leur patience. Un tel investissement ne va pas de soi !

Printemps 2019, Claudia Haslebacher, présidente de la commission de dialogue

Annexes

- « Guide à l'intention des Églises de la CTEC »
- Texte « Le ministère au sein de l'Église néo-apostolique »
- Texte « Définition néo-apostolique de la notion d'Église »
- Texte « La vie après la mort et les fins dernières »
- Texte « Les sacrements : saint baptême d'eau, saint-scellé, sainte cène »

sont l'expression d'une bonne relation œcuménique.

Il en va de même pour le soutien mutuel dans des activités diaconales et caritatives, comme la planification et la réalisation de projets d'entraide.

La musique, signe de l'entente chrétienne

Des activités communes de chœurs, ensembles instrumentaux, concerts d'orgue offrent une bonne base pour l'entente œcuménique. La louange de Dieu en commun constitue le pivot de ces rencontres.

Perspectives

Ce Guide reflète l'état de la situation en février 2015. L'Assemblée plénière de la CTEC a prévu une phase d'évaluation s'étendant sur cinq ans ; dans ce sens, toutes les Églises membres de la CTEC sont invitées à se rapprocher encore davantage grâce à des actions communes. Une communication accrue entre Églises et vers l'extérieur contribuera à ce rapprochement.

L'Église néo-apostolique



L'Église néo-apostolique est une Église chrétienne internationale. Sa doctrine est basée sur l'Écriture - Sainte. Fondée en 1863, elle est issue de l'Église apostolique-catholique et est dirigée - comme l'Église chrétienne primitive - par des apôtres.

Le point central de la doctrine néo-apostolique est le retour de Jésus-Christ, lorsqu'il viendra chercher les âmes qui se seront préparées à son avènement. L'Église néo-apostolique attache une grande importance à la propre responsabilité de ses membres. Chacun est responsable de son comportement envers Dieu. Pour cela, elle se laisse guider par l'Évangile de Jésus-Christ et les valeurs contenues dans les Dix commandements.

L'Église néo-apostolique est politiquement neutre et indépendante. Elle est financée par les dons libres de ses membres. Dans le monde, environ dix millions de chrétiens se réclament de l'Église néo-apostolique.

L'Église néo-apostolique de Suisse compte env. 34 000 membres répartis dans 160 communautés (au sens de paroisses).

Églises membres de la CTEC

- Fédération des Églises protestantes de Suisse
www.sek-feps.ch
- Église catholique romaine de Suisse / Conférence des évêques suisses
www.bischoefe.ch
- Église catholique chrétienne de Suisse
www.chrskath.ch
- Église évangélique méthodiste en Suisse
www.emk-schweiz.ch
- Fédération des communautés baptistes de Suisse
www.baptisten.ch
- Armée du Salut de Suisse
www.heilsarmee.ch
- Fédération d'Églises évangéliques luthériennes de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein
www.luther-schweiz.org
- Métropole orthodoxe grecque de Suisse
www.ellada.ch
- Église orthodoxe roumaine en Suisse
www.biserica.ch
- Église orthodoxe serbe en Suisse
www.sokg.ch
- Église orthodoxe syriaque en Suisse
www.kloster-st-avgin.ch
- Church of England - Archdeaconery of Switzerland
www.anglican.ch/index.html

Églises membres hôtes

- Église Adventiste du Septième jour
www.adventisten.ch/dsv/
- Église néo-apostolique de Suisse
www.nak.ch
- Réseau d'Églises libres alémanique VFG
www.freikirchen.ch

Mentions légales

Édité par Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC-CH), état 2018
Secrétaire générale : Anne Durrer
c/o SEK-FEPS

3001 Berne, Case postale 3016
info@agck.ch | 031 370 25 01

Liens

CTEC-CH www.agck.ch/fr/accueil
CTEC-CH-Statuts www.agck.ch/fr/dokuments/

Base du COE www.oikoumene.org/fr/about-us/self-understanding-vision/basis?set_language=fr

Charta Oecumenica www.ceceurope.org/fileadmin/user_upload/CEC_Documents/Charta_Oecumenica_FR.pdf

Catéchisme de l'ÉNA www.nak.org/fr/catechisme
ÉNA-CH www.nak.ch/fr/accueil



AGCK: Ahaagsprotestantischer Kirchen in der Schweiz
CTEC: Comunità dei basili deli chiesi cristianes en Suisse
CCC: Comunità di bason delle Chiesi cristianes en Svizzera
CIC: Comunità di bason de las baselias cristianes en Suiza

Statut de membre hôte Église néo-apostolique de Suisse

Guide à l'intention
des Églises
membres de la CTEC



L'Église néo-apostolique de Suisse (ÉNA) a depuis avril 2014 le statut de membre hôte au sein de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC). Membre hôte, elle entretient des contacts constructifs avec les Églises membres de la CTEC, aussi bien au niveau des Directions des Églises que des communautés (au sens de paroisses).

Le chemin vers l'œcuménisme

Ces dernières années, l'Église néo-apostolique s'est considérablement ouverte. L'ÉNA participe à la vie publique et s'implique activement dans la communauté des chrétiens. Par conséquent, elle entretient des contacts avec les autres Églises chrétiennes et est ouverte au mouvement œcuménique.

Ce qui est déterminant pour cela est que les chrétiens néo-apostoliques croyants se considèrent comme faisant partie de l'Église de Jésus-Christ, une, sainte, universelle (catholique) et apostolique. Cette conception se base sur les confessions de foi de l'Église ancienne, ce qui est compatible avec l'esprit de la Charta Oecumenica.

En accord avec les Églises membres de la CTEC Suisse, l'Église néo-apostolique professe la foi en un Dieu Trinité, reconnaît l'Écriture sainte comme étant le fondement de la doctrine et comme faisant autorité pour tous les règlements ecclésiastiques et les ministères, ainsi que les professions de foi de l'Église ancienne. L'Église néo-apostolique partage aussi le point de vue selon lequel l'Église de Jésus-Christ existait et existe dans l'histoire également en dehors de l'Église néo-apostolique.

L'Église néo-apostolique connaît trois sacrements :

- le saint baptême d'eau
- le saint-scélé (le baptême de l'Esprit)
- la sainte cène

Elle connaît un apostolat actif à notre époque.

Les différences qui subsistent partiellement entre l'ÉNA et d'autres Églises membres de la CTEC concernant la doctrine ainsi que la compréhension du ministère et des sacrements, comme la conception et la pratique de la dispensation des sacrements pour les défunts, ainsi que l'eschatologie (l'enlèvement de l'Église-Épouse) ne

constituent aucun obstacle pour des relations et des contacts au niveau des Directions des Églises ni des paroisses locales. Ce qui est déterminant pour de tels contacts est la reconnaissance de la Base du Conseil œcuménique des Églises.
(voir le lien : *Base du COE*)

La reconnaissance du baptême

L'Église néo-apostolique reconnaît le baptême dispensé dans les Églises chrétiennes, au nom de la Trinité divine et avec de l'eau. L'Église néo-apostolique de Suisse souhaite s'associer à la reconnaissance réciproque du baptême des Églises membres de la CTEC en Suisse, signée en 2014 à Riva San Vitale.

Par le baptême d'eau, le baptisé devient membre du corps de Christ. Selon la doctrine néo-apostolique, le baptême d'eau est l'œuvre du Saint-Esprit. C'est la première grâce divine fondamentale sacramentelle. Par le saint-scélé, Dieu offre au baptisé le don du Saint-Esprit. La régénération d'eau et d'Esprit, fondement de la filiation divine, est ainsi accomplie.

L'Église néo-apostolique dispense le baptême aux enfants et aux adultes. Elle ne connaît pas le parrainage individuel. C'est la communauté entière qui est témoin du baptême et accompagne les baptisés. Les autres Églises membres de la CTEC décident en fonction de leur règlement ecclésiastique si un membre de l'Église néo-apostolique peut assumer le rôle de parrain ou de marraine.

Mariages interconfessionnels

Comme c'est généralement le cas au sein de la CTEC, le mariage entre membres de l'ÉNA et d'une autre Église membre de la CTEC est précédé d'un entretien avec des ecclésiastiques des deux Églises.

À cette occasion, seront discutées l'implication des conjoints dans la vie de leur Église respective, les questions concernant le baptême et l'éducation chrétienne ainsi que les conceptions divergentes du parrainage.

La participation aux offices religieux

La participation aux offices religieux des uns et des autres affermit les relations œcuméniques. Il n'y a pas de célébration commune de l'eucharistie avec les autres Églises membres de la CTEC. Si, dans le cadre du service divin, une invitation à participer à la sainte cène est adressée aux personnes présentes, chacun y répondra selon les règles en vigueur au sein de sa propre Église.

Selon la compréhension néo-apostolique, le terme de « service divin » désigne un office religieux avec une forme liturgique déterminée et des actes liturgiques précis et réservés aux ministres de l'Église ; dans ce sens, la célébration d'offices en commun n'est donc pas possible.

Il est par contre possible d'organiser des célébrations et des prières en commun, événements qui sont vécus et encouragés, aussi du côté néo-apostolique, comme étant des signes de l'union en Christ et comme moyen d'approfondissement de la communion.

Sur cette base, la participation de ministres de l'Église néo-apostolique ou d'une Église membre de la CTEC à l'office religieux de l'autre ou lors de célébrations culturelles (mariage, baptême, cérémonie funèbre) est possible sous forme de message, lecture, prière ou par la transmission de vœux de bénédiction, prononcés en dehors de l'acte de bénédiction proprement dit. Ce sont autant de signes de l'union en Christ et un moyen d'approfondissement de la communion chrétienne.

Invitations, soutien concret, hospitalité

L'Église néo-apostolique participe à des manifestations œcuméniques, à l'intérieur de la CTEC, au niveau national, cantonal et local.

Dans la mesure du possible, on acceptera les invitations adressées des uns aux autres, par exemple à des prières, des manifestations de bienfaisance, des anniversaires, des fêtes ou l'inauguration de salles culturelles.

Le soutien ou l'hospitalité réciproques entre les communautés chrétiennes locales, par exemple en mettant à disposition des salles pour des manifestations ou des offices religieux,



Le ministère au sein de l'Église néo-apostolique

Ministère et services

Le terme de « ministère » désigne une fonction ou une position qui comporte un certain nombre de responsabilités ainsi que l'autorité nécessaire aux fins de représenter, de diriger et d'organiser une communauté (Catéchisme de l'Église néo-apostolique / CENA 7).

Le ministère spirituel est pouvoir, bénédiction et sanctification conférés par l'ordination aux fins du service dans l'Église de Christ. (CENA 7.1).

Il convient de distinguer du ministère les multiples services qui, au sein de l'Église de Christ, peuvent aussi être accomplis sans ordination préalable en vue de la proclamation de l'Évangile et du bien-être des fidèles (CENA 7.1).

Il convient également de distinguer du ministère l'appel adressé à chaque croyant de servir le Seigneur en allant à sa suite (Jn 12 : 26 ; 1 Pi 2 : 5.9). Cet appel implique, pour celui qui est régénéré d'eau et d'Esprit, d'être en communion avec les apôtres et, comme eux, de donner, en paroles et en actes, un témoignage vivant de l'Évangile (CENA 7.1).

Fondement du ministère dans le Nouveau Testament

L'Écriture sainte fournit de multiples indications sur le contenu et la nature du ministère : Sous l'Ancienne Alliance, il y avait le « ministère » de roi, de sacrificateur et de prophète. En Jésus-Christ se retrouve tout ce qui constituait le ministère vétérotestamentaire : il est roi, sacrificateur et prophète (CENA 7.3.1).

Le ministère spirituel se fonde sur l'envoi de Jésus-Christ par le Père (CENA 7.2).

C'est par la vocation et l'envoi des apôtres que Jésus a institué le ministère pour son Église (CENA 7.2).

Fort de son mandat divin, Jésus a choisi les douze apôtres et les a mandatés, bénis et sanctifiés aux fins du service de l'Évangile. L'envoi des apôtres rend la plénitude du salut en Jésus-Christ accessible aux hommes (CENA 7.3.2).

Jésus-Christ a établi douze apôtres. Le Nouveau testament atteste cependant l'existence de plus de douze apôtres. C'est surtout le livre des Actes des Apôtres qui relate l'activité de ces derniers. Il atteste notamment que le don du Saint-Esprit était dispensé par les apôtres. Les apôtres proclamaient l'Évangile et combattaient les hérésies (CENA 7.4.2).

Jésus a conféré à l'apôtre Simon Pierre le pouvoir des clés et la mission de diriger l'Église (CENA 7.4.3).



Les caractéristiques de l'apostolat

Le terme d' « apôtre » signifie : « envoyé, messenger, ambassadeur » (CENA 7.4).

Jésus-Christ lui-même a doté directement son Église d'un ministère seulement, savoir le ministère d'apôtre. Ce ministère tire par conséquent toute son autorité en Jésus-Christ dont il est entièrement dépendant (CENA 7.4).

L'apostolat est appelé « ministère de la Nouvelle Alliance », « ministère de l'Esprit », « ministère de la justice », « ministère de la réconciliation ». Les apôtres sont aussi désignés par les termes d' « ambassadeurs pour Christ » et de « dispensateurs des mystères de Dieu » (CENA 7.4.1).

La focalisation de l'Église sur le retour de Christ est une autre caractéristique majeure de l'apostolat (CENA 7.4.1).

Les ministères qui ont procédé de l'apostolat

Pour accomplir les tâches qui leur incombait, les apôtres avaient besoin de collaborateurs. Ils les ont doté des dons nécessaires en leur imposant les mains, posant ainsi le fondement des ordinations ultérieures (CENA 7.5). OEuvent de surcroît, dans les communautés de l'Église chrétienne primitive, par mandat des apôtres, des évêques ou anciens, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs et docteurs. Accompagnant la croissance de l'Église, une hiérarchie ministérielle s'est progressivement constituée au gré des impulsions du Saint-Esprit (CENA 7.5).

La réoccupation de l'apostolat

La mission des apôtres ne se limite pas à l'époque du christianisme primitif (CENA 7.5.1).

À la fin du Ier siècle, il n'y avait plus d'apôtres. Jusqu'à sa réoccupation, en 1832, l'activité de l'apostolat, seul ministère institué par Jésus-Christ, était donc interrompue. L'interruption de la présence incarnée de l'apostolat était conforme à la volonté de Dieu, même si elle reste un mystère aux yeux de l'homme (CENA 7.5.2).

Conformément à la volonté de Dieu, l'apostolat a de nouveau été pourvu. Entre l'apostolat de l'Église chrétienne primitive et celui des temps de la fin, il n'existe certes pas de succession historique, mais bel et bien une succession spirituelle (CENA 7.5.3).

Grâce à la réoccupation de l'apostolat, des ministres ont de nouveau été ordonnés. Une hiérarchie ministérielle différenciée s'est constituée (CENA 7.5.3).



L'autorité de l'apostolat au sein de l'Église de Jésus-Christ

L'Église néo-apostolique est une Église du ministère (CENA 7.6).

Il existe trois niveaux ministériels, avec des compétences spirituelles distinctes: l'apostolat, la prêtrise, le diaconat (CENA 7.6).

L'autorité inhérente à l'apostolat résulte de la vocation des apôtres par Jésus-Christ. Les apôtres oeuvrent conformément à la volonté de leur mandant et sont totalement dépendants de lui. Ils se sentent le devoir d'être des modèles pour l'Église et de lui donner l'exemple en matière d'imitation de Jésus-Christ (CENA 7.6.3 ; 7.6.4).

Christ confère aux apôtres le « pouvoir de lier et de délier ». Cette formulation signifie que les apôtres, en commun accord avec l'apôtre-patriarche, représentent la direction spirituelle de l'Église et règlent la vie des communautés. C'est dans le cercle de ces apôtres que le Fils de Dieu institue la sainte cène qu'ils devront continuer de fêter à son exemple. Jésus confère aux apôtres le pouvoir d'annoncer le pardon des péchés en son nom (CENA 7.6.2).

L'apôtre-patriarche a pour tâche de remplir le ministère pétrinien. Il est l'autorité spirituelle suprême ; c'est à lui que revient la position dirigeante dans le cercle des apôtres (CENA 7.6.6).

L'ordination

De l'apostolat procèdent, pour les ministres de l'Église, le pouvoir, la bénédiction et la sanctification nécessaires en vue du service dans les communautés. C'est l'apôtre qui, par l'imposition de ses mains et la prière, procède à l'ordination (CENA 7.7).

C'est seulement s'il est en communion avec l'apostolat et agit dans la puissance du Saint-Esprit que le ministre peut remplir son service. Tout ministre doit concrétiser la sanctification opérée par l'ordination. Il exerce son ministère dans la limite du pouvoir qui lui a été conféré. Chaque ministre est un serviteur de Dieu. Il prodigue des soins pastoraux aux membres de l'Église dont il a la charge et les encourage dans la foi (CENA 7.9). Les ministres néo-apostoliques peuvent se marier et avoir des enfants. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'ordination pour les femmes. Elles accomplissent cependant des tâches primordiales dans la pastorale et l'enseignement en qualité de monitrices, de responsables de jeunesse, d'organistes, de chefs de chœur et de musiciennes.



Les charges

L'installation dans une charge consiste en l'attribution d'une tâche précise; elle n'équivaut pas à une ordination. La charge peut être limitée dans le temps et dans l'espace géographique. (CENA 7.10). De celui d'évêque à celui de prêtre, les ministères sont regroupés sous l'appellation de « ministères sacerdotaux ». Les ministres qui en sont investis ont reçu, de l'apôtre, mandat et pouvoir de dispenser le saint-baptême d'eau, d'annoncer le pardon des péchés, de consacrer les hosties pour la sainte cène et de les distribuer. Ils ont aussi pour tâche de célébrer des services divins, de dispenser des bénédictions et de conduire des cérémonies funèbres, de proclamer la parole de Dieu ainsi que d'assurer le suivi pastoral des membres des communautés (CENA 7.9.1). D'étymologie grecque, le mot « diacre » signifie « serviteur ». Les diacres rendent de multiples services au sein de la communauté (CENA 7.9.2)

Définition néo-apostolique de la notion d' « Église »

La notion d' « Église »

La notion d' « Église » désigne un édifice religieux chrétien, une communauté locale ou une dénomination chrétienne ; au sens théologique, elle désigne l'Église de Jésus-Christ (CENA 6.1).

L'Église de Jésus-Christ a été instituée sur terre par le Seigneur lui-même. Les êtres humains qui font partie de l'Église de Jésus-Christ sont appelés par Dieu à la communion éternelle avec lui (CENA 6.1).

L'Église dans l'Histoire

La vocation de l'Église consiste, d'une part, à rendre accessibles à l'être humain le salut et la communion éternelle avec la Trinité divine, et, d'autre part, à apporter adoration et louange à Dieu (CENA 6.2).

L'Ancien Testament comporte de nombreuses indications au sujet de l'Église de Christ. L'épître aux Hébreux interprète l'Ancienne Alliance, avec la Loi, le culte sacrificiel, la circoncision et le sacerdoce, comme étant une « ombre », c'est-à-dire une préfiguration de la Nouvelle Alliance. L'Ancienne Alliance propose ainsi une ébauche de ce qui se réalise au sein de la Nouvelle Alliance, dans l'Église de Jésus-Christ (CENA 6.2.1).

Tout ce qui fonde l'Église et en est constitutif tire son origine de la personne et l'agir de Jésus-Christ qui est et apporte le salut. L'incarnation de Dieu en Jésus-Christ est la condition nécessaire à l'existence de l'Église (CENA 6.2.2).

Dans l'Histoire, l'Église de Christ paraît pour la première fois à la Pentecôte, lors de l'effusion du Saint-Esprit. Les premiers chrétiens ont persévéré dans l'enseignement des apôtres, dans la communion fraternelle,



dans la fraction du pain et dans les prières. Ces caractéristiques sont déterminantes pour l'Église de Christ (CENA 6.2.2).

Des images pour décrire l'Église

Le Nouveau Testament propose un grand nombre d'images et d'exemples qui sont révélateurs de la nature de l'Église (CENA 6.2.3).

L'image de l'Église, corps de Christ, s'applique fréquemment à ceux qui, par le baptême, la foi et la profession de foi, appartiennent à Jésus-Christ. Elle montre que l'Église ressemble à un organisme dont tous les membres sont interdépendants. La croissance de ce corps se fait à tous égards en Christ qui, étant le chef, est aussi le Seigneur, l'aune et l'objectif (CENA 6.2.3.1).

Comme Dieu a choisi le peuple d'Israël parmi beaucoup de peuples, il a aussi choisi un peuple sous la Nouvelle Alliance, savoir son Église (CENA 6.2.3.2).

L'image de la ville de Dieu montre l'Église comme étant le lieu où Dieu habite parmi tous ceux qui lui appartiennent (CENA 6.2.3.3). L'image du royaume de Dieu renvoie à la domination que Dieu exerce dans son Église (CENA 6.2.3.4). L'image du troupeau montre l'Église comme étant une communauté qui suit Christ, le bon Berger (CENA 6.2.3.5). D'autres images pour décrire l'Église sont notamment celles-ci : l'habitation de Dieu, le temple de Dieu, la femme enveloppée du soleil, le fils (l'enfant mâle) ou encore l'épouse (CENA 2.6.3.6).

L'Église visible et invisible

Par sa nature, l'Église de Christ renvoie à la nature double de Jésus-Christ. Sa nature divine est cachée, tandis que sa nature humaine est visible. L'Église de Christ a, elle aussi, une face cachée et une face visible, qui sont indissociables. (CENA 6.3).

La face invisible de l'Église est perceptible dans l'efficacité salvifique des sacrements et de la parole de Dieu (CENA 6.3).

Comme Jésus homme, la face manifeste de l'Église participe de l'histoire générale de l'humanité. Contrairement à Jésus, les hommes qui agissent au sein de l'Église cèdent cependant au péché. C'est la raison pour laquelle on trouve, dans l'Église aussi, les erreurs, les égarements et les déraillements qui sont le propre de l'humanité (CENA 6.3).

L'Église fait partie des éléments fondamentaux de la foi chrétienne. Sans Église, il est impossible d'être chrétien (CENA 6.4).



Les caractéristiques de l'Église (notae ecclesiae)

Dans le symbole de Nicée-Constantinople, il est dit que l'Église est une, sainte, universelle (catholique) et apostolique (CENA 6.4.1).

L'Église est une : La profession de foi en le Dieu unique. L'Église donne témoignage de l'unité du Père, du Fils et du Saint-Esprit (CENA 6.4.1.1).

L'Église est sainte : La raison en est l'agir sanctifiant de Dieu. La sainteté de l'Église est uniquement fondée sur Dieu, et non pas sur les êtres humains qui en sont membres. L'état de péché de ces derniers n'abolit pas la sainteté de l'Église (CENA 6.4.1.2).

L'Église est universelle (catholique) : Elle est ici-bas et dans l'au-delà, présente et à venir (CENA 6.4.1.3).

L'Église est apostolique : La doctrine apostolique, c'est-à-dire la nouvelle de la mort, de la résurrection et du retour de Christ, est prêchée en son sein, et le ministère apostolique, institué par Jésus-Christ, y est historiquement réalisé jusqu'au retour du Seigneur (CENA 6.4.1.4).

L'Église de Jésus-Christ : mystère et réalisation dans l'Histoire

L'historicité de l'Église est fondée sur l'historicité de Jésus-Christ. Jésus-Christ, vrai homme, a vécu parmi les hommes (CENA 6.4.2)

Comme Jésus-Christ était appréhendable pour les hommes au moyen de leurs sens, son Église l'est aussi. Elle est manifeste dans sa réalité historique, plus précisément dans les gens qui sont baptisés, qui croient en Jésus-Christ et qui le professent (CENA 6.4.2).

L'Église est parfaite dans sa nature, mais elle se montre imparfaite dans sa forme historique (CENA 6.4.2).

Par l'effusion du Saint-Esprit, à la Pentecôte, l'Église de Christ s'est déployée. En elle, des apôtres et d'autres ministres étaient à l'oeuvre ; ils y prêchaient l'Évangile et y administraient les sacrements (CENA 6.4.2.1).

Après la mort des premiers apôtres, ce ministère n'était plus pourvu. Cependant, même pendant cette période, le Saint-Esprit a agi, même si ce n'était plus dans la plénitude originelle. Des gens croyants ont continué de diffuser l'Évangile et les valeurs chrétiennes, mais l'attente du retour de Christ est passée à l'arrière-plan (CENA 6.4.2.2).



L'Église de Jésus-Christ et les sacrements (cf. texte : « Les sacrements de l'Église néo-apostolique »)

Partout où l'on baptise en bonne et due forme, c'est-à-dire au nom de la Trinité divine et avec de l'eau, des hommes croyants peuvent être intégrés au corps de Christ. Le saint baptême d'eau est confié à l'Église tout entière (CENA 6.4.4).

L'administration générale des sacrements est opérée par l'apostolat. Les apôtres dispensent aussi les trois sacrements aux défunts. Le choix de ceux qui les reçoivent relève exclusivement de la toute-puissance de Dieu (6.4.4).

C'est dans la communion des apôtres que le sacrement de la sainte cène est véritablement célébré comme une communion conviviale, dans laquelle le sacrifice de Christ ainsi que le corps et le sang du Seigneur sont présents (CENA 6.4.4).

Le saint-scellé peut uniquement être dispensé par des apôtres (CENA 6.4.4).

L'Église de Jésus-Christ et l'avenir (cf. texte : La vie après la mort et les fins dernières »)

L'Église a une dimension présente et une dimension future (CENA 6.4.5).

Au retour de Christ, l'Église se montrera avec son salut, mais aussi avec ses carences : tandis qu'une partie de l'Église sera enlevée, une autre restera sur la terre où elle devra faire ses preuves au cœur des difficultés dues à l'antéchrist (CENA 6.4.5).

La manifestation future de l'Église se profile aussi dans la promesse que les prémices, élues pour former le sacerdoce royal, seront partie prenante dans la transmission du salut, en qualité de messagers de Christ pour tous les hommes ayant jamais vécu (CENA 6.4.5).



L'Église de Christ et les Églises en tant qu'institutions

Dans sa réalisation historique, l'Église de Jésus-Christ ne satisfait pas pleinement aux exigences d'unité, de sainteté, d'universalité et d'apostolicité (CENA 6.5).

L'Église de Christ est le plus nettement perceptible là où existent le ministère apostolique, la dispensation des trois sacrements aux vivants et aux morts ainsi que la véritable proclamation de la parole. Là est érigée l'Œuvre de rédemption du Seigneur, dans laquelle l'Épouse de Christ est préparée en vue des noces dans le ciel (CENA 6.5).

Les éléments fédérateurs des différentes Églises chrétiennes sont le baptême, la profession de foi commune en Jésus-Christ et la foi en lui. C'est par les baptisés qui appliquent leur foi que l'Église devient véritablement expérimentable comme une communion de la foi, de l'espérance et de l'amour. Dans cette mesure, l'Église de Christ est aussi visible dans les Églises où l'unité, la sainteté, l'universalité et l'apostolicité sont, de diverses manières, plus ou moins présentes (CENA 6.5).

La vie après la mort et les fins dernières

La vie après la mort (l'univers des défunts)

Perpétuation de l'existence après la mort

L'homme survit à sa mort physique. Si le corps est éphémère, l'âme, elle, subsiste éternellement. Elle est immortelle (CENA 9.1). L'Ancien et le Nouveau Testament attestent la survie de l'âme. Après sa mort, l'être humain conserve sa personnalité (CENA 9.3).

La notion d'« au-delà » se rapporte à tous les domaines, processus et états qui se situent en dehors de la sphère matérielle. Elle est souvent identifiée avec le séjour des morts (CENA 9.4).

L'état des âmes dans l'au-delà est l'expression de leur proximité ou de leur éloignement de Dieu ; il est semblable à celui qui était le leur vivant ici-bas. Les âmes régénérées, qui étaient tournées vers le Seigneur, se trouvent dans un état de justice devant Dieu. Les âmes qui n'ont jamais entendu parler de l'Évangile ni obtenu le pardon de leurs péchés ni reçu aucun sacrement vivent dans l'éloignement de Dieu. Elles ne pourront y remédier qu'en parvenant à la foi en Jésus-Christ, en reconnaissant son mérite et en recevant les sacrements (CENA 9.5).



Le salut en Jésus-Christ

Jésus-Christ, les « prémices » lors de la résurrection », a vaincu la mort et ainsi offert aux âmes de l'au-delà la possibilité de parvenir dans la proximité de Dieu. À la fin de toutes choses, la mort sera privée de tout pouvoir (CENA 9.4).

Depuis que Christ a consenti le sacrifice de sa vie, le salut peut aussi s'obtenir après la mort physique (CENA 9.6).

Les prières d'intercession en faveur des défunts

Les chrétiens néo-apostoliques font des prières d'intercession en faveur des défunts : ils prient le Seigneur de sauver les âmes qui ont rejoint l'au-delà, prisonnières (CENA 9.6.1).

Les morts et les vivants en Christ font partie, ensemble, de l'OEuvre de rédemption du Seigneur*. Dans l'au-delà comme ici-bas, ils intercèdent devant Dieu en faveur des âmes prisonnières (CENA 9.6.2).

* D'une manière générale, on entend par « OEuvre de rédemption du Seigneur », l'acte salvifique de Jésus qui est achevé. Ici, la notion désigne la partie de l'Église, au sein de laquelle les apôtres sont à l'oeuvre pour communiquer les dons à salut nécessaires à la préparation des prémices, de l'Épouse de Christ.

Le dessein salvifique universel de Dieu

La volonté salvifique de Dieu est universelle. La mission qui leur a été confiée par Jésus, de prêcher l'Évangile, de pardonner les péchés et de dispenser les sacrements, les apôtres l'accomplissent à l'égard des vivants et des morts (CENA 9.6.3).

L'efficacité des sacrements est la même pour les vivants et les morts. Les défunts régénérés d'eau et d'Esprit sont mis sur un pied d'égalité avec les morts en Christ (CENA 9.6.3).



La doctrine des fins dernières (l'eschatologie)

Fondements

L'agir de Dieu vise à rendre le salut accessible à l'homme. Son dessein salvifique concerne tous les hommes, ceux du passé, ceux du temps présent et ceux du temps à venir. L'histoire de la rédemption suit son cours, conformément au plan sagement conçu par Dieu. La certitude que Dieu est fidèle nous permet d'attendre avec assurance la réalisation d'autres promesses divines (Hébreux 10 : 23. CENA 10).

La doctrine des fins dernières, l'eschatologie, se fonde sur l'Écriture sainte. Les Évangiles et les épîtres des apôtres contiennent beaucoup d'indications au sujet du déroulement futur de l'histoire de la rédemption (CENA 10).

Jésus-Christ a promis à ses apôtres qu'il reviendrait ; des anges ont confirmé cette promesse. Cependant seul Dieu connaît le moment où Jésus-Christ reviendra. Tout croyant est exhorté à focaliser sa vie sur le retour de Christ (CENA 10.1.1).

Des déclarations essentielles se trouvent dans l'Apocalypse de Jean qui parle des choses à venir de manière imagée. Dans cette source majeure de notre espérance en l'avenir, le Seigneur confirme à plusieurs reprises la promesse de son retour et dévoile le cours ultérieur de l'histoire de la rédemption, donnant ainsi des aperçus de son agir futur (CENA 10).

Le but de la foi des chrétiens néo-apostoliques

Le but de la foi que poursuivent les chrétiens néo-apostoliques, c'est d'être acceptés par Jésus-Christ lors de son retour. Les apôtres ont pour mission de préparer l'Église-Épouse en vue du retour de Christ (CENA 10.1.2).

C'est lors du retour de Jésus seulement qu'il sera manifesté qui fait partie de l'« Épouse » du Seigneur, c'est-à-dire de la cohorte de ceux qui seront enlevés. Ils seront aussi appelés « prémices ». Une autre image pour décrire l'Église-Épouse, c'est le « fils » ; son nombre symbolique est « cent quarante-quatre mille » (CENA 10.1.3).



Les événements concomitants au retour de Jésus-Christ

Lors du retour du Seigneur, les morts en Christ ressusciteront, et les vivants qui auront été préparés à sa venue recevront donc un corps semblable au corps glorieux de Christ. Ensuite, ils seront enlevés ensemble et introduits dans la communion éternelle avec Dieu (CENA 10.1.2).

Les noces de l'Agneau font suite à l'enlèvement de l'Épouse. L'image de cette noce eschatologique renvoie à la communion indissoluble des prémices avec leur Seigneur. L'image de l'Agneau pour désigner Jésus-Christ signifie que le Fils de Dieu humilié et crucifié est en même temps triomphant et victorieux. Le Christ crucifié est celui qui s'apprête à revenir, l'Époux (CENA 10.2).

Après le retour de Christ débutera un temps, pendant lequel les hommes et la création seront exposés au pouvoir de Satan : la grande tribulation. L'image de la femme enveloppée du soleil, qui a donné naissance au fils, s'applique aux chrétiens qui n'auront pas été enlevés vers Jésus-Christ. Ils continueront d'être divinement accompagnés et de recevoir des soins spirituels (CENA 10.3).

Après les noces dans le ciel, le Fils de Dieu reviendra sur terre avec les prémices et mettra fin à la grande tribulation. Les acolytes de Satan seront jugés. Une fois que Satan aura été privé de tout pouvoir, aura lieu la résurrection des martyrs de la grande tribulation (CENA 10.4).

Prendront part à la première résurrection ceux qui ont été enlevés lors du retour de Christ ainsi que les martyrs. Ils sont exceptés du Jugement Dernier (CENA 10.5).

Après la première résurrection, Christ érigera son royaume de paix sur la terre. À la fin du règne de paix, tous les hommes de toutes les époques auront ainsi eu connaissance de l'Évangile de Christ. Après que Satan aura eu une dernière occasion de tenter les hommes, il sera définitivement vaincu et jugé. Dès lors, le mal sous toutes ses formes sera éternellement réduit à l'impuissance. (10.6)

A lieu ensuite la résurrection des morts, pour leur jugement. Ceux qui seront graciés lors du Jugement Dernier habiteront la nouvelle création de Dieu et y vivront en éternelle communion avec lui. (CENA 10.6).



Les sacrements : saint baptême d'eau, saint-scellé, sainte cène

Nature et importance des sacrements

Le salut sacramental est fondé sur l'incarnation, la mort sacrificatoire et la résurrection de Jésus-Christ ainsi que sur l'envoi et l'activité du Saint-Esprit. La véritable administration des sacrements incombe aux apôtres envoyés par Jésus-Christ.

Le sacrement est constitué par l'association d'un élément visible avec une parole qui renvoie à la réalité qui se cache derrière elle.

Le sacrement est constitué par quatre éléments liés les uns aux autres : le signe, la réalité, le dispensateur et la foi. La foi est la condition nécessaire au déploiement de l'efficacité salvifique du sacrement.

Jésus-Christ a institué trois sacrements : le saint baptême d'eau, le saint-scellé et la sainte cène (Catéchisme de l'Église néo-apostolique [CENA] 8).

Le saint baptême d'eau

Son efficacité

Le saint baptême d'eau est la première grâce fondamentale accordée par la Trinité divine à l'homme qui croit en Jésus-Christ.

Le saint baptême d'eau est un signe d'alliance. Par lui, l'homme est inclus dans la Nouvelle Alliance. Le saint baptême d'eau est le premier pas vers le renouvellement de l'homme intérieur. Le baptisé participe de la mort de Jésus-Christ et de sa vie nouvelle. (CENA 8.1)

Le saint baptême d'eau est indispensable en vue du salut. (CENA 8.1.3)

Puisqu'il est confié à l'Église tout entière, le saint baptême d'eau dispensé en bonne et due forme dans d'autres Églises a aussi toute sa validité. Le baptême administré au nom de la Trinité divine unit les chrétiens entre eux. (CENA 8.1.10)



Les conditions préalables

Tout homme peut recevoir le saint baptême d'eau. La condition préalable en est sa profession de foi en Jésus-Christ et en son Évangile. (CENA 8.1.5)

Pour ce qui concerne le baptême d'enfants, les personnes en charge de son éducation religieuse sont tenues de professer leur foi en Jésus-Christ et de promettre de donner à l'enfant baptisé une éducation conforme à l'Évangile. (CENA 8.1.5)

Les jeunes chrétiens néo-apostoliques prennent cette responsabilité à leur compte au moment de recevoir la bénédiction de leur confirmation (CENA 12.2.2).

Le baptême valablement administré n'est pas réitéré. (CENA 8.1.7)

Sa forme

Dans le Nouveau Testament, le terme de « baptême » recouvre souvent un baptême en deux actes, celui d'eau et celui du Saint-Esprit. Le saint baptême d'eau et le saint baptême de l'Esprit sont ainsi liés l'un à l'autre. (CENA 8.1.2.2)

Les deux éléments fondamentaux du saint baptême d'eau sont l'eau et la parole, dans la formule trinitaire. L'eau est consacrée au nom de la Trinité divine, puis, avec cette eau, celui qui dispense le baptême dessine, à trois reprises, la croix sur le front du candidat au baptême et le baptise au nom de Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. (CENA 8.1.4)

Jésus-Christ s'est soumis au baptême par Jean-Baptiste pour montrer comment obtenir la justice valable devant Dieu. (CENA 8.1.2.2)

L'ordre de mission, donné par le Ressuscité, met en évidence que l'acte du baptême, sous la forme des baptêmes d'eau et d'Esprit, fait partie des tâches dévolues aux apôtres. Les apôtres ont conféré le pouvoir de baptiser d'eau aux ministres sacerdotaux aussi. (CENA 8.1.2.2)



Le saint-scélé

Bien que liés l'un à l'autre, le saint baptême d'eau et le saint-scélé n'en sont pas moins deux sacrements distincts. Leur réception opère la régénération d'eau et d'Esprit. (CENA 8.1.8)

La « descente » du Saint-Esprit sur Jésus a eu lieu une fois le baptême du Seigneur accompli. L'onction de Jésus du Saint-Esprit constitue la légitimation de sa messianité ainsi qu'une indication au sujet du sacrement du saint-scélé. (CENA 8.3.3)

La promesse de Jésus de l'envoi du Saint-Esprit s'est réalisée à la Pentecôte. (CENA 8.3.4)

Selon le témoignage de l'Écriture sainte, le saint-scélé est lié à l'apostolat. (CENA 8.3.5)

Son efficacité

Le saint-scélé vient parachever la régénération d'eau et d'Esprit commencée lors du saint baptême d'eau. La nouvelle créature suscitée par la régénération renvoie à la sanctification et à la nouvelle création qui sont opérées par Dieu, le Saint-Esprit. (CENA 8.3.8)

Lors du saint-scélé, l'homme est empli du Saint-Esprit de manière permanente. (CENA 8.3.9)

La filiation divine et la vocation à la qualité de prémices (cf. Article 8 de la confession de foi) sont des effets de la régénération d'eau et d'Esprit. Si celui qui est scélé ménage de l'espace en lui au Saint-Esprit, afin qu'il puisse se déployer, des vertus divines se développeront en lui. (CENA 8.3.9)

Les conditions préalables

Les conditions à remplir en vue de recevoir le saint-scélé sont la foi en la Trinité divine, la réception préalable du saint baptême d'eau et la foi en les apôtres envoyés par Jésus-Christ. (CENA 8.3.7)

Sa forme

Le sacrement du saint-scélé est exclusivement dispensé par des apôtres, par le geste de l'imposition des mains et par une prière. (CENA 8.3.6)



La sainte cène

La sainte cène est celui des trois sacrements qui est régulièrement rendu accessible et dispensé à l'homme. Elle est l'acte essentiel du service divin. (CENA 8.2)

La sainte cène est aussi appelée « eucharistie » (= actions de grâces), « repas du Seigneur », « fraction du pain ». (CENA 8.2.1)

L'Ancien testament contient déjà des indications au sujet de la sainte cène. (CENA 8.2.2)

La Pâque et la sainte cène sont des repas de commémoration, dont le pain et le vin sont des composantes indispensables. Le repas pascal commémore la délivrance des Hébreux de la captivité des Égyptiens. C'est à une délivrance d'une dimension beaucoup plus vaste que renvoie la sainte cène, savoir le rachat des hommes de la servitude du péché. (CENA 8.2.4)

À l'occasion de la fête pascale, Jésus-Christ a pris un repas en commun avec ses apôtres, au cours duquel il a institué la sainte cène. (CENA 8.2.5)

Le plus ancien témoignage relatif à la célébration de la sainte cène et aux paroles d'institution prononcées par Jésus à cette occasion se trouve en I Corinthiens 11. Il rappelle aussi la situation, dans laquelle l'institution de la Cène a eu lieu. (CENA 8.2.6)

Les espèces du pain et du vin sont constitutives du sacrement. (CENA 8.2.7)

Importance et signification de la sainte cène

La sainte cène est un repas de commémoration : la célébrer, c'est se souvenir de cet événement unique et éternellement valable qu'est la mort de Jésus-Christ. Cette commémoration va au-delà de la résurrection du Seigneur et de son ascension, pour inclure aussi la prise de conscience de la présence actuelle de Christ et de son royaume à venir. (CENA 8.2.8)

La sainte cène est profession de foi en la mort, la résurrection et le retour de Jésus-Christ. Cette profession de foi est exigée de tous ceux qui souhaitent la recevoir. (CENA 8.2.9)

Quiconque participe durablement à la sainte cène dans l'Église néo-apostolique devrait avoir conscience du fait que, par cette démarche, il professe aussi sa foi à l'activité des apôtres de Jésus qui sont actuellement à l'oeuvre. (CENA 8.2.9)



Lors de la célébration de la sainte cène, Jésus-Christ communique premièrement avec ses apôtres, puis avec les croyants. Ce sont aussi, de surcroît, les membres de l'assemblée cultuelle qui y communient entre eux. (CENA 8.2.10)

La sainte cène a aussi une dimension eschatologique : elle s'inscrit dans un lien étroit avec le festin des noces dans le ciel. Jusqu'à l'union future et définitive de l'Épouse et de l'Époux, c'est dans la sainte cène que l'Église communique étroitement avec le Seigneur. (CENA 8.2.11)

La nature de la sainte cène

La consécration et la prononciation des paroles d'institution ne changent pas la substance du pain et du vin ; c'est bien plutôt la substance du corps et du sang qui s'y ajoute (consubstantiation). (CENA 8.2.12)

Dans la sainte cène, le pain et le vin correspondant à la nature humaine, et le corps et le sang à la nature divine de Christ. (CENA 8.2.12)

Le pain et le vin ne sont pas de simples métaphores ou symboles du corps et du sang de Christ ; le corps et le sang y sont bien plutôt réellement présents (présence réelle). (CENA 8.2.12)

Le sacrifice de Jésus-Christ est aussi présent dans la sainte cène. (CENA 8.2.13)

La sainte cène et l'apostolat

Il existe un lien étroit entre le pardon des péchés et la sainte cène. L'un comme l'autre se fonde sur le sacrifice de Jésus-Christ. Bien que le sacrifice de Christ soit présent dans la sainte cène, ce sacrement n'opère pas en même temps le pardon des péchés. (CENA 8.2.14)

Jésus-Christ a institué la sainte cène dans le cercle des apôtres et leur en a confié l'administration. (CENA 8.2.15)

Là où le Saint-Esprit agit à travers le ministère fondé et mandaté par Jésus-Christ, la réalité sacramentelle se constitue. (CENA 8.2.15)

Les effets de la sainte cène

Pour consacrer les hosties, le ministre mandaté prononce un texte liturgique déterminé, fondé sur les passages en I Corinthiens 11 : 23 sqq. et Matthieu 26 : 26 sqq. (CENA 8.2.16)



Le corps et le sang de Jésus-Christ sont présents dans les hosties consacrées qui sont distribuées. (CENA 8.2.17)

Les conditions sine qua non à la digne réception de la sainte cène sont un coeur avide de salut et repentant, et la foi. (CENA 8.2.18)

Dans l'Église néo-apostolique, le pain et le vin sont distribués sous la forme d'une hostie aspergée de gouttes de vin. (CENA 8.2.19)

Fondée par le saint baptême d'eau, la participation au mérite de Christ est perpétuellement confirmée par la réception de la sainte cène. La sainte cène garantit la communion de vie avec le Fils de Dieu et crée l'unité des fidèles entre eux. (CENA 8.2.20)

La sainte cène est un moyen essentiel de la préparation en vue du retour de Jésus-Christ. (CENA 8.2.20)

Autorisation de participer à la sainte cène et aux célébrations eucharistiques d'autres Églises

Sont autorisées à participer durablement à la sainte cène les personnes baptisées dans l'Église néo-apostolique et scellées. Le baptême d'eau constitue une condition essentielle. Par hospitalité, les chrétiens baptisés en bonne et due forme pourront être autorisés à participer à la sainte cène. (CENA 8.2.21)

Des éléments importants de la sainte cène sont également présents dans les célébrations eucharistiques d'autres Églises, puisqu'on y commémore aussi, avec foi et reconnaissance, la mort et la résurrection de Jésus-Christ. (CENA 8.2.22).